

# **PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR AMÉLIORER L'OFFRE EN LOISIRS DES AÎNÉS**

## **Information sur le programme Édition 2011-2012**

*La municipalité de L'Isle-Verte est fière d'offrir un programme de soutien financier pour aider les organismes bénévoles à créer et consolider des activités à l'intention de la clientèle 50 ans et plus, résidant sur le territoire de la municipalité.*

### **Objectif général du programme :**

- Améliorer l'offre en loisirs pour les 50 ans et plus de L'Isle-Verte.

### **Objectifs spécifiques du programme**

- Favoriser la tenue d'activités intergénérationnelles
- Favoriser la collaboration entre organismes partenaires
- Stimuler la création d'activités nouvelles pour les aînés
- Mettre à contribution les talents des aînés dans l'animation d'activités
- Faciliter l'accessibilité des aînés aux activités
- Stimuler l'intérêt des aînés pour les activités offertes

### **Organismes admissibles**

- Organismes à but non lucratif intervenant sur le territoire de la municipalité

### **Dépenses admissibles**

- Effectuées entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2011 et pour l'année 2012 : 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2012
- Pour améliorer les activités existantes
- Pour réaliser une nouvelle activité

### **Dépenses non admissibles**

- Les dépenses d'immobilisation
- Les dépenses liées au fonctionnement et à l'administration d'un organisme

### **Limite du soutien financier**

- Un maximum de 200 \$ (non récurrent) sera alloué PAR DEMANDE
- Une demande par organisme par année.

### **Clientèle visée**

- Les personnes âgées entre :
  - 50 à 64 ans
  - 65 à 74 ans
  - 75 ans et plus

### **Critères d'analyse des demandes de soutien financier**

- Le nombre d'aînés touchés
- La catégorie d'âge visée
- La durée et la fréquence de l'activité
- La contribution financière de l'organisme demandeur

### **Exigences administratives**

- Faire parvenir à la municipalité (service des loisirs) le «Rapport sur l'utilisation du soutien financier accordé» accompagné des pièces justificatives (s'il y a lieu) et ce dans les 30 jours suivant la réalisation de l'activité prévue.
- N.B. : Les organismes demandeurs recevront un chèque de la municipalité seulement après avoir remis le «Rapport sur l'utilisation du soutien financier accordé».

### **Date limite pour faire une demande**

Votre demande de soutien financier peut être présentée à n'importe quel moment **entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 31 décembre 2011 et entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 31 décembre 2012** et sera traitée dans un délai de 30 jours.

#### **INFORMATION**

Amélie Martineau  
Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire  
Municipalité de L'Isle-Verte  
141, rue Saint-Jean-Baptiste, C.P 159  
G0L 1K0 (Québec)  
Téléphone : 418 898-2812 poste 110  
Télécopieur : 418 898-2788  
Courriel : ameliemartineau@lisle-verte.ca